

les Lignes aériennes Trans-Canada, excèdent de beaucoup tout ce que l'on prévoyait au début.

M. HARRIS (Danforth): Une observation de plus et je reprends mon siège. Evidemment, le ministre des Munitions et Approvisionnement était absent du comité quand j'ai pris la parole; autrement, il n'aurait pas jugé nécessaire de dire ce qu'il a fait entendre depuis dix minutes. Ses remarques n'ont été qu'une simple répétition des félicitations que j'ai adressées au ministre. En ce qui concerne la partie de ses commentaires à l'égard de l'honorable député de Danforth, je la ignorerai. Si le ministre veut insister, nous sommes à sa disposition.

Il incombe à tous les honorables membres de cette Chambre de se montrer justes envers le peuple canadien. Disons-lui que nous établissons un grand service, et que cela coûte de l'argent. N'essayons pas de le berner en lui disant qu'on exploitera ce service à profit. Pour ce qui est de l'accord avec le ministre des Postes, on demande au fonctionnaire de ce ministère en faisant allusion à ce taux de 60c.:

D. Quel devrait être le taux?

R. De 35 à 50c., mais il est nettement inférieur à 60c. Mais le bill concernant les lignes aériennes Trans-Canada oblige ces dernières à fournir un outillage non seulement propre au transport de la poste mais aussi à celui des passagers et des messageries, ce qui contribue à la détermination du taux.

C'est exactement ce que je disais. Nous savons que notre courrier jouit d'un transport de luxe. Nous savons que le trafic au Canada en ce moment n'est pas assez considérable pour justifier la mise en service d'avions affectés exclusivement au transport du courrier. Toutefois, soyons francs à l'égard du peuple canadien. Disons-lui exactement où nous prenons cet argent. L'an dernier les Lignes aériennes Trans-Canada obtinrent de cette seule source 69.5 p. 100 des fonds nécessaires pour boucler leur budget. Un autre moyen serait de signer un contrat qui, d'après le témoignage rendu par un fonctionnaire du ministère, serait plus équitable envers le ministère des Postes, que celui qui est actuellement en vigueur. Puis s'il y a un déficit, faisons-y face et comblons-le comme on le fait dans le cas des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. NICHOLSON: J'ai conservé une excellente impression de l'efficacité dont ont fait preuve les fonctionnaires de ce département lorsque j'ai causé avec eux de ce service. J'estime que le ministre est très heureux d'avoir dans son ministère des hommes qui ont fait une étude soignée du développement de services semblables dans d'autres pays, et nous pouvons nous estimer chanceux d'avoir un service si bien organisé ici. Le mi-

[L'hon. M. Howe.]

nistre pourrait-il nous dire à quel point le volume du courrier transporté devra augmenter avant que ce service fasse ses frais.

L'hon. M. MULOCK: Au cours du mois de juillet 1939, on a transporté 1,599 livres de courrier par jour, en moyenne. Cette année la quantité est d'environ 2,538 livres par jour. Au taux actuel, c'est-à-dire 60c., nous calculons qu'il faudrait transporter environ 4,700 livres de courrier par jour pour couvrir les frais d'exploitation.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

281. Administration, \$190,415.

M. MacNICOL: Je constate que le ministère prend l'habitude de recourir de plus en plus aux services d'architectes de l'extérieur. C'est peut-être une pratique très louable, je ne sais trop, mais j'aimerais à féliciter plusieurs de ces messieurs sur l'excellence de leur travail. L'architecte du nouvel édifice de la Cour suprême, par exemple, M. E. Cormier, de Montréal, mérite certes de grands éloges, pour les jolis plans qu'il a préparés dans ce cas. Les mêmes observations s'appliquent aux architectes du nouvel édifice de London (Ontario), qui sont messieurs Watt and Blackwell, je crois. Puis, il y a MM. Craig & Madill, qui ont été les architectes du nouveau bureau de poste de Toronto-Ouest. Dans tous ces cas, il y a lieu de féliciter le ministère des beaux édifices qui ont été érigés. Par ailleurs, je suis d'avis que nous devons reconnaître le grand mérite des architectes et ingénieurs du ministère. Le fait de s'adresser en dehors du ministère, je l'espère, ne porte aucune atteinte à la réputation des fonctionnaires du ministère à Ottawa. Ils valent les meilleurs.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'architecte en chef:

283. Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc., \$2,683,989.

M. PURDY: J'aimerais appeler l'attention du ministre sur un article qui a paru il y a quelques jours dans le *Journal* d'Ottawa, disant que l'on avait reçu des soumissions jusqu'au 1er août pour l'installation du chauffage central à l'huile dans l'édifice Daly. J'avais alors fait inscrire une question au *Feuilleton* demandant au gouvernement si, chaque fois qu'il serait possible de le faire, on allait utiliser le combustible canadien dans tous les édifices publics au Canada. Dans les deux cas la réponse du ministère des Travaux publics a été affirmative.

Il me semble qu'il y a là quelque chose de contradictoire. D'un côté, le journal nous dit